

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 475**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif premier degré option Badminton

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et des loisirs, Ministère chargé des sports et de la jeunesse

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur sportif premier degré badminton exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et encadre tous publics dans les diverses disciplines badminton : simple hommes, simple dames, double hommes, double dames et double mixte.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il initie et perfectionne tous publics dans les diverses disciplines badminton.

Il conduit un projet d'activités, tous publics, intégrant des cycles d'apprentissage adaptés au projet pédagogique de l'institution, aux caractéristiques et niveau du public accueilli.

Il encadre les pratiquants lors d'une épreuve sportive ou compétition, en sécurité et dans le cadre de la réglementation.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il développe et promeut le badminton au sein de sa structure, dans le milieu scolaire et pour le plus grand nombre.

Il participe à la gestion administrative de son activité d'animation.

Capacités ou compétences attestées :

1

Manager une équipe en compétition.

Conseiller le joueur lors de compétitions.

Développer l'autonomie des joueurs dans les aspects réglementaires, gestion du matériel et stratégie de jeu.

2

Maîtriser les spécificités des différentes disciplines du badminton (simple hommes, simples dames, double hommes, double dames, double mixte) et du matériel, dans le cadre de la réglementation.

Concevoir, conduire et évaluer des séances d'initiation, d'enseignement et d'entraînement au badminton, adaptées aux pratiquants et dans le respect du projet d'animation de la structure.

Elaborer le plan d'entraînement d'un joueur.

Animer un groupe de pratiquants en proposant des situations pédagogiques individuelles et collectives, situations éducatives, sportives - cycles d'apprentissage et procédés d'entraînement - adaptées à leurs caractéristiques et capacités physiques, techniques et mentales.

Faire acquérir de nouveaux comportements techniques.

Alterner judicieusement les situations ouvertes (matches à thèmes, situations globales) et fermées (routines, multivolants).

Maîtriser la pratique du badminton pour expliciter et démontrer les différentes techniques fondamentales de la discipline.

3

Créer, organiser et coordonner des actions de promotion de la pratique du badminton (événements sportifs, compétitions, manifestations).

Créer, comprendre et gérer la dynamique de son équipe.

Coordonner une équipe pédagogique et un groupe de membres officiels lors d'une compétition.

Mettre en oeuvre et organiser les premiers secours.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de

la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de badminton
Animateur ou animateur sportif en badminton ou animateur de loisirs sportifs

Educateur territorial des APS (sur concours)

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Partie commune à l'ensemble des options du diplôme BEES 1er degré : - épreuve écrite portant sur les sciences humaines et biologiques.

- épreuve orale portant sur les 3 thèmes suivants : le cadre institutionnel, socio-économique et juridique ; la gestion, promotion et communication ; l'esprit sportif.

Partie spécifique à l'option badminton :

L'examen :

- épreuve générale composée d'un écrit portant sur la technique des gestes fondamentaux du badminton, les tactiques de base, la préparation physique spécifique et l'entraînement des joueurs ; d'un oral portant sur les problèmes concrets qui se posent à l'animateur, à l'organisateur ou au dirigeant concernant l'environnement socio-économique et juridique du badminton, et sur l'organisation fédérale du badminton en France.

- épreuve pédagogique composée de la présentation et la conduite d'une séance portant sur la pratique du badminton (séance collective), complétée par une séquence d'entraînement individuel ; d'un entretien au cours duquel le candidat procédera à l'évaluation et à l'analyse critique de la séance collective et de l'entraînement. Il justifiera notamment sa démarche pédagogique ainsi que les choix des contenus techniques et tactiques utilisés.

- épreuve technique sous forme de mise en situation de compétition simple, et d'une épreuve d'adresse chronométrée en multivolants ; une épreuve orale portant sur les règlements techniques et l'arbitrage de la Fédération française de badminton.

Le diplôme est délivré au candidat ayant obtenu ces deux parties de certification.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.</p> <p>Partie spécifique :</p> <p>- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;</p> <p>- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option badminton, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;</p> <p>- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;</p> <p>- une ou plusieurs personnalités qualifiées.</p> <p>Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Certifications reconnues en équivalence :
UC3 et UC4 du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité perfectionnement sportif mention badminton arrêté du 1er juillet 2008 - JO du 11 juillet 2008

UC4 du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité performance sportive mention badminton arrêté du 1er juillet 2008 - JO du 11 juillet 2008

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n°91-260 du 7 mars 1991 modifié

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 novembre 1992 modifié Arrêté du 2 juillet 1996 (option)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Ministère des Sports Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.cidj.com>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**